

I - PRÉSENTATION

1. La communauté du Désert est née le 5 août 1971 lors d'une célébration eucharistique à l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac. C'est à cette occasion que son fondateur, l'abbé Gérard Marier, a reçu l'assurance du Seigneur que ses efforts et les nôtres, pour vivre la Communauté dans l'Église et dans le monde, ne seraient pas vains car c'est Jésus lui-même qui construira la Communauté: « Sur cette pierre je bâtirai mon Église. » (Mt 16, 13-27)
2. Le Désert est un rassemblement fraternel d'hommes et de femmes de tous les âges, d'états de vie différents et de professions diverses, pour qui l'engagement et la prière sont d'égale importance. Ils s'appliquent à créer entre eux des relations authentiques et profondes à la lumière de l'Évangile au sein de l'Église catholique, dans laquelle ils exercent leur charisme au service du monde.
3. Le nom de la communauté du Désert a été choisi pour faire mémoire des lieux dépouillés et solitaires fréquentés par Jésus et ses disciples, là où se forment les voix priantes et prophétiques.

II – CHARISME

1. Le Désert ne fait pas que tolérer la diversité de ses membres; il s'en réjouit et l'encourage, car il y a un charisme qui, depuis les origines, rassemble les membres et les associés en une même famille et les dynamise pour une même mission.

2. Ce charisme, c'est trouver la joie dans la vérité.

3. Il s'agit de trouver la joie dans l'accueil de soi d'abord, de l'autre ensuite et du monde en général, en se nourrissant quotidiennement à la parole de Dieu qui nous parle d'une façon particulière. Faire la vérité sur soi-même permet de créer des relations authentiques avec l'autre, prémices de notre engagement missionnaire et de la joie qui nous anime.

III - SPIRITUALITÉ

La spiritualité du Désert se compare à un triangle. La base est la parole de Dieu; les deux côtés, la prière et la croix glorieuse.

1. Né de la parole de Dieu (Mt 16, 13-27), le Désert vit et grandit à jamais par elle. C'est elle qui nous inspire et nous éclaire. Dans nos engagements, c'est elle qui nous affermit et nous corrige. Dans nos épreuves et nos blessures, c'est elle qui nous console et nous guérit. C'est donc sur la parole de Dieu que reposent nos deux choix, d'égale importance, la prière et la croix glorieuse.

2. C'est à une Eucharistie, célébrée dans un monastère, qu'est né le Désert. Cette origine, pour ne pas dire cette matrice de la Communauté, nous fait choisir la prière comme essentielle à nos vies.

3. Omniprésente dans l'Évangile fondateur du Désert, la croix glorieuse est le choix que

nous faisons, avec la prière, comme partie constitutive de nos vies. Rassemblant dans l'unité les enfants de Dieu dispersés (Jn 11, 52), la croix glorieuse nous appelle, par le don de notre vie pour les autres, à travailler inlassablement à créer et à renforcer les liens entre les personnes, en portant une attention particulière aux exclus de nos sociétés.

IV – MISSION

1. Avec tous les baptisés, les membres du Désert ont la responsabilité, plus urgente et plus importante que jamais, d'annoncer la victoire du Ressuscité, qui donne sens et plénitude à l'aventure humaine. Car « dans tous les baptisés, du premier au dernier, agit la force sanctificatrice de l'Esprit qui incite à évangéliser », nous rappelle le pape François (*Evangelii Gaudium*, nos 119-120). Et encore : « En vertu du Baptême reçu, chaque membre du peuple de Dieu est devenu disciple missionnaire. Chaque baptisé, quelle que soit sa fonction dans l'Église et le niveau d'instruction de sa foi, est un sujet actif de l'évangélisation. »
2. Cette annonce de l'Évangile se fait avant tout de personne à personne et elle commence par la conversation, un dialogue personnel, nous dit le pape François, tant avec les personnes les plus proches qu'avec celles qui sont inconnues. C'est, précise-t-il, « la prédication informelle ». Il ajoute : « C'est seulement après cette conversation qu'il est possible de présenter la Parole. » (*Op.cit.*, nos 127-128).

3. Cette présentation de la Parole n'est pas toujours très explicite. Elle se fait le plus souvent par la joie qu'elle nous donne, de sorte que tant vaut notre joie à en vivre, tant vaut notre mission à la faire entendre. C'est par le rayonnement plus que par l'enseignement que nous sommes missionnaires de la parole de Dieu, bien que certains membres se consacrent plus visiblement à l'évangélisation ou à la pastorale proprement dite au sein de l'Église locale ou diocésaine¹.
4. Au Désert, cette présentation de la Parole par la joie ne se fait pas uniquement de personne à personne. Elle se fait aussi par une fête, à l'occasion d'un baptême, d'un mariage, d'un anniversaire de la Communauté, de noces d'or, etc. C'est une vieille tradition au Désert. Nous faisons ainsi pleinement nôtres les mots du pape François : « Le propre des chrétiens est de se réjouir et de faire la fête². »
5. L'apôtre Paul nous révèle qu'« il y a plus de

¹ Une longue tradition au Désert présente souvent des extraits de la parole de Dieu d'une façon explicite mais fort simple. C'est sous la forme de gouttes d'eau dans *Le puits de Jacob*, ou encore dans un livret dont le premier, *Consolez mon peuple*, est remplacé par *Ces paroles qui font du bien*.

² Par exemple, il y a une mission qui prend particulièrement en compte le charisme du Désert, la joie, et corrélativement la fête, tout en répondant à l'appel du pape François de porter l'Évangile à la périphérie du monde. C'est Crèches en fête. Cette activité consiste à ériger une crèche de Noël à l'extérieur pour rappeler le sens originel et toujours actuel de Noël.

bonheur à donner qu'à recevoir», des « mots que le Seigneur Jésus Christ lui-même a prononcés » (Ac 20, 35). La joie porte donc à donner et à se donner. Elle est la source vive d'engagements en faveur des autres, en particulier de ceux que Paul appelle « les faibles³ » (ibid.) cela nous procure une joie que nul ne pourra nous ravir (Jn 16, 22).

6. Parmi « les faibles » dont parle Paul et parce que tout est lié, comme aime le dire le pape François dans son encyclique *Laudato si'*, le souci de la terre malmenée et celui des pauvres sont indissociables. C'est pourquoi, au Désert, nous sommes résolument engagés à préserver l'environnement et à développer des pratiques écologiques afin de prendre soin de « notre maison commune⁴ ».
7. Notre mission ne s'achève pas tout à fait avec les œuvres. Il manque une prière pour ceux et celles à qui nous sommes venus en aide. Cette pratique est une adaptation de la recommandation du pape François. « Si cela semble prudent et si les conditions sont réunies, il est bon que cette rencontre fraternelle et missionnaire se conclue avec une brève prière qui rejoigne les préoccupations que la personne a

³ Toute personne dont le Christ nous appelle à nous faire le prochain (Lc 10, 29-37).

⁴ Nous faisons nôtres ces mots de Jean-Paul II : « Les chrétiens savent que leurs devoirs à l'égard de la nature et du Créateur font partie intégrante de leur foi », *Redemptor hominis*, n° 15, que le pape François a magnifiquement explicités dans son encyclique *Laudato si'*.

manifestées. » (*Evangelii gaudium*, n° 128)
Faute de pouvoir prier avec la personne rencontrée, nous prions pour elle.

8. Comme on le voit, la mission au Désert a comme sources son charisme (chap. II) et sa spiritualité (chap. III). Sans épuiser toute leur richesse, elle en tire les éléments essentiels à son accomplissement. Au Désert, la joie, c'est la parole de Dieu actualisée. La joie, c'est aussi ce qui nous pousse à aider des personnes à renaître des pertes de leur vie : c'est la croix glorieuse en action. Et ces œuvres sont couronnées par la prière.

V – MEMBRES

1. Les membres du Désert sont des personnes baptisées.

Envoyant ses disciples vers toutes les nations, Jésus leur commande de les baptiser au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit (Mt 28,19). Sacrement trinitaire, à ceux qui l'ont reçu s'adresse donc le souhait de Paul : « La grâce du Seigneur Jésus Christ, l'amour de Dieu le Père et la communion du Saint Esprit soient avec vous tous. » (2Co 13,13)

Les membres du Désert, dynamisés par la Trinité qui est en eux, sont appelés à constituer une communauté qui en soit l'icône, notamment par la circulation de l'amour entre eux.

2. Pour les membres, le Désert est une famille, à laquelle Dieu les a

appelés un à un,
une à une. Ils y
trouvent un lieu
par excellence de
partage de tout
ordre, un lieu
aussi de
ressourcement,
de stimulation à
la prière et à
l'écoute de la
parole de Dieu.
C'est là qu'ils
peuvent
discerner une
vocation
particulière,
découvrir ou
confirmer un don
de l'Esprit.

Comme toute famille, le Désert n'est pas parfait ; entre des membres, des conflits surviennent parfois, mais il faut les chérir, dit le pape François, parce qu'ils peuvent être l'occasion d'affermir des relations interpersonnelles.

3. Recevant grâces
sur grâces et
voulant rendre
amour pour
amour, les
membres tendent
vers l'idéal
suivant :

a. Au plan personnel : prière personnelle matin et soir ; méditation et approfondissement de la parole de Dieu ; vie simple; ressourcement et perfectionnement (chap. VII); fidélité dans leurs

relations amoureuses.

- b. Au plan communautaire : participation aux rencontres communautaires de la maisonnée et de toute la Communauté ; contribution aux œuvres du Désert par un service et/ou un apport financier⁵; partage des exigences de la coresponsabilité, notamment dans les prises de décisions importantes.
 - c. Au plan ecclésial : être disciples missionnaires selon l'Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium* du pape François ; dans la mesure du possible, participation à la vie de la communauté chrétienne locale par la célébration de l'Eucharistie, une activité pastorale, un service paroissial.
 - d. Au plan social : implication dans des organismes à caractère social ou communautaire ; participation au développement durable et à la qualité de l'environnement ; actions en faveur des exclus et de la justice sociale.
4. C'est au Conseil d'administration qu'il appartient d'accepter une personne comme membre du Désert, après un certain temps de fréquentation de la Communauté.
5. Accepté par le Conseil d'administration, un membre s'engage solennellement au Désert⁶ pour un an ou davantage. Ce peut être un

⁵ Les membres versent annuellement 2% de leurs revenus nets personnels aux œuvres du Désert ou assurent un service équivalent.

⁶ Voir la formule d'engagement des membres à l'Annexe I.

engagement à vie. L'engagement se fait durant la fin de semaine de l'Action de grâce.

6. Que l'on soit membre du Conseil d'administration ou non, les membres du Désert sont tous égaux. Il n'y a pas de hiérarchie à la Communauté.
7. Pour tout dire, les membres du Désert veulent être une Église de la tendresse.

VI - ASSOCIÉS

1. Les associés sont des personnes attirées par la spiritualité du Désert, sa mission et sa vie communautaire parce que celles-ci les inspirent, les dynamisent, les font grandir, les rendent heureux.
2. Ils ont à cœur les œuvres du Désert et y contribuent par la prière, par un service ou par un support financier.
3. Ils participent aux rencontres des maisonnées et à celles de toute la Communauté sauf à l'Assemblée générale annuelle des membres et au Chapitre.
4. Il revient au Conseil d'administration d'accepter ou non une personne au nombre des associés.
5. Les associés s'engagent, comme les membres, lors de la fin de semaine de l'Action

de grâce.⁷

VII – PERFECTIONNEMENT

1. « Poursuivez donc votre route dans le Christ, Jésus le Seigneur », nous dit l'apôtre Paul (Col 2,6). Lui-même confessera : « Oubliant le chemin parcouru et tout tendu en avant, je m'élançe vers le but, en vue du prix attaché à l'appel d'en haut que Dieu nous adresse en Jésus Christ » (Ph 3, 13-14). Tel est le fondement de notre souci du perfectionnement en vue de la mission.

2. Après l'appel à suivre Jésus, la plus grande grâce est celle d'avoir le plus vif désir de le suivre de plus en plus près. Ce qui veut dire travailler inlassablement à notre perfectionnement, dans la joie, dit l'apôtre, en nous encourageant mutuellement (II Co 13,11).
 - a. Nous nous encourageons les uns les autres à l'occasion de sept rencontres annuelles. Les dates des quatre suivantes sont déterminées à l'avance : la fête du Désert; l'Action de grâce ; le Triduum pascal et la retraite annuelle début juin. Les dates des trois autres sont fixées à l'Assemblée générale annuelle. Le comité de formation voit à l'organisation de chaque rencontre.

 - b. Nous nous encourageons encore les uns les autres dans nos rencontres en maisonnées ; par des rencontres informelles ; par le partage d'un

⁷ Voir la formule d'engagement des associés à l'Annexe II.

texte inspirant, d'une nouvelle stimulante, d'une anecdote signifiante.

- c. Enfin, nous nous encourageons les uns les autres en partageant, à l'occasion, ce qui nous fait grandir. Pour le plus grand nombre d'entre nous, c'est l'Eucharistie, la parole de Dieu, un ouvrage de valeur, un groupe de travail, de réflexion ou d'animation.

VIII – LES MAISONNÉES

1. Les membres du Désert forment des maisonnées⁸, sous la responsabilité de l'un d'entre eux qu'ils ont eux-mêmes choisi, appelé animateur.
2. Il appartient au Conseil d'administration de reconnaître comme maisonnée un regroupement de membres.
3. Les membres d'une même maisonnée se réunissent de façon régulière.
4. Chaque rencontre comprend idéalement, entre autres, le partage :
 - a. de ce que l'on vit
 - b. de la parole de Dieu
 - c. d'un temps de prière
 - d. des tâches relatives à l'organisation d'une activité
 - e. d'une table simple dans la gratuité et la joie

⁸ Le terme « maisonnée » désigne un groupe de membres et d'associés qui se réunissent à intervalles réguliers pour partager la vie fraternelle. Ils peuvent résider dans la même maison ou chacun dans leur résidence particulière.

5. Chaque maisonnée a une œuvre selon l'esprit de la mission spécifique du Désert (chap. IV).
6. Chaque maisonnée est soucieuse d'intégrer les associés à sa vie et à ses œuvres.
7. Chaque maisonnée a un lien constant avec le Conseil d'administration, notamment quant à sa mission et à celle des membres et des associés, dans un esprit de dialogue.

IX - STATUT

1. La communauté du Désert s'est dotée d'une corporation légale enregistrée en vertu de la 3e partie de la Loi des compagnies sous le nom de « La Communauté du Désert inc. »
2. Le Désert entretient un lien étroit avec les responsables de l'Église, même si celui-ci n'est pas d'ordre juridique. C'est ainsi que, le 9 octobre 1984, le fondateur de la Communauté, accueilli à Rome par Jean-Paul II, demandait et recevait sa bénédiction pour toute la Communauté. Un événement qui n'est pas étranger à l'Évangile fondateur du Désert, alors que Jésus disait à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. » (Mt 16, 18) Dans chaque diocèse ou vicariat apostolique où le Désert a une maisonnée, ses membres veillent à la communion avec l'évêque, particulièrement dans leurs activités apostoliques.

X - INSTANCES

1. **Le Chapitre**
 - a. Le Chapitre constitue la première autorité pour la conduite de la Communauté. Il se compose

des membres qui ont fait leur engagement solennel à la Communauté.

- b. Il accorde les Constitutions aux nouveaux besoins ou contextes communautaires et les adopte.
- c. Le Chapitre se tient tous les quatre ans, ce qui n'exclut pas la tenue d'un Chapitre extraordinaire, au jugement du Conseil d'administration.
- d. Le Chapitre procède à l'élection de la personne Responsable et de la personne Assistante, qui agiront solidairement pour un mandat de 4 ans.

2. Le Conseil d'administration

- a. Le Conseil est composé de cinq membres : Le ou la Responsable et l'Assistant ou l'Assistante, qui sont d'office président(e) et vice-président(e) du Conseil d'administration et sont nommés pour 4 ans. Les trois autres membres dont, préférablement, au moins un appartient à une autre maisonnée que celle de Victoriaville, ont un mandat renouvelable à chaque Assemblée générale annuelle lors d'élections.
- b. Outre les pouvoirs et les responsabilités stipulés dans les règlements de la corporation « La Communauté du Désert inc. », l'autorité est exercée par le Conseil d'administration. Dans la fidélité aux Constitutions et aux directives du Chapitre, il prend soin de l'Église de Dieu (1 Tm 3,5) qu'est le Désert.
- c. Au besoin, le Conseil d'administration peut inviter un membre qui, sans avoir le droit de votre, peut siéger et donner son opinion.

3. L'Assemblée générale annuelle (AGA)

- a. Elle reçoit et approuve le rapport des Responsables de la Communauté, ainsi que les rapports financiers.
- b. Elle procède à l'élection des membres du Conseil d'administration, autres que les deux responsables, conformément à la description qu'en font les Constitutions.
- c. Si un ou des postes au Conseil d'administration deviennent vacants en cours de mandat, une Assemblée générale spéciale est convoquée afin de combler ces postes.
- d. Le comité de formation est composé d'au moins trois personnes qui sont nommées lors de l'Assemblée générale annuelle.

4. Le ou la Responsable

- a. Cette personne préside le Conseil d'administration.
- b. Elle agit toujours en étroite collaboration avec les autres membres du Conseil d'administration, préside le Chapitre, représente la Communauté auprès des instances extérieures au Désert. Elle veille à l'unité entre les personnes à l'intérieur de chaque maisonnée et de toute la Communauté, dans le partage de leurs joies et de leurs peines.
- c. Advenant qu'elle quitte son poste au cours de son mandat, la personne qui l'assiste assume ce poste. Cependant, s'il reste deux ans et plus pour terminer ledit mandat, le Conseil

d'administration convoque un Chapitre d'élection.

5- L'Assistant ou l'Assistante

Cette personne partage les questions, les intuitions, les initiatives de la personne responsable et lui soumet les siennes propres. En cas d'incapacité de celle-ci à exercer ses fonctions, elle la remplace en tout, pour ce faire, elle doit être au courant de toutes les tâches du ou de la Responsable.

6- L'Animateur ou l'Animatrice de maisonnée

Chaque maisonnée du Désert a comme responsable un animateur ou une animatrice. Proposée par les membres de la maisonnée à laquelle elle appartient, cette personne est nommée par le Conseil d'administration. Elle a la responsabilité de toute la vie communautaire, ce qui implique avant tout l'attention aux autres.

ACTION DE GRÂCE DU FONDATEUR

Frères et sœurs, rien ne traduit mieux ma prière, quand je pense à vous, que ces mots de Paul : « Je rends grâce à mon Dieu chaque fois que j'évoque votre souvenir : toujours, en chaque prière pour vous tous, c'est avec joie que je prie. [...] Et telle est ma conviction: Celui qui a commencé en vous une œuvre excellente en poursuivra l'achèvement (Ph 1, 3-6), jusqu'à la perfection de l'amour qui excuse tout, croit tout, espère tout, endure tout. » (I Co 13, 7)

Annexe I

Engagement solennel des membres

(La main droite sur la Bible)

Christ Jésus, toi qui es mort pour rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés (Jn 11, 52), tu m'appelles à vivre ce salut dans la communauté du Désert. C'est pourquoi je m'engage au Désert pour (...) dans la joie de l'Esprit (Lc 10, 21), en me mettant à la recherche constante d'un amour toujours plus grand (1 Co 13, 1-13) selon ta parole: «Comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres. » (Jn 13, 34) Je promets d'assumer les exigences prévues par les Constitutions pour les membres. Que ta parole, Père, sur laquelle je m'engage, ne cesse d'inspirer ma promesse! Amen!

Annexe II

Engagement solennel des associés

(La main droite sur le cœur ou sur la Bible)

Croyant qu'un même Esprit est à l'œuvre dans le cœur de tous les humains afin de les rassembler en une seule famille, je veux collaborer à cette œuvre passionnante. C'est pourquoi je m'engage pour (...) à la communauté du Désert selon mon statut d'associé. Que l'amour de Dieu, sur lequel je m'engage, ne cesse de nourrir mon espérance! Amen!

Annexe III

Engagement au célibat pour le Royaume

Moi..... appelé(e) par le Christ à marcher cette année sur le sentier à la fois étroit et lumineux du célibat pour le Royaume, je dis oui avec joie et reconnaissance.

